

A propos d'inclusion n°11

Restitution de la concertation "pour une école inclusive"

En octobre dernier s'ouvrait une concertation nationale "ensemble pour une école inclusive" à l'initiative du Ministère de l'Education Nationale et du Secrétariat d'Etat aux Personnes Handicapées. La restitution a eu lieu lundi 11 février, date anniversaire de la loi "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées."

La concertation portait sur 4 thèmes : la simplification des parcours, la coopération dans l'école, l'élaboration du PPS, le dispositif second employeur.

Les enjeux sont principalement d'identifier ce qui peut faire obstacle à la mise en œuvre d'une scolarisation effective des élèves en situation de handicap, ainsi que les leviers pour l'améliorer.

Le groupe de travail concernant la simplification des parcours s'est donné pour objectif de simplifier l'accès aux adaptations et aux compensations, et d'en garantir le droit par un document opposable, élaboré hors du lieu de scolarisation. La simplification réside surtout dans la proposition de ne faire qu'un seul document, quels que soient les lieux d'accueil de l'enfant. Le groupe propose également que la cellule Aide Handicap Ecole soit territorialisée, une augmentation du nombre d'enseignants référents, et de la formation initiale et continue à destination des enseignants...

Le groupe de travail sur "la coopération dans l'école" s'intéresse aux moyens de faire se rencontrer l'Education Nationale et le monde médico-social. Les propositions visent principalement à transformer les pratiques du médico-

social : doubler le nombre d'Unités d'Enseignement Externalisé ; développer les services médico-sociaux pour les moins de vingt ans, en relation avec l'école ; multiplier les partenariats territoriaux ; accroître l'appui des services médico-sociaux aux établissements scolaires ; et même les transformer en plates-formes de ressources pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Cependant, de nombreux freins administratifs, juridiques et mêmes culturels sont identifiés. Le groupe propose d'assouplir les réglementations, et évoque un plan ambitieux de formations communes.

Le troisième groupe de travail propose une refonte complète des documents de travail : GEVA-sco, PPS et document de mise en œuvre. Trop nombreux, ces documents sont source de confusion. Il n'y aurait plus qu'un document unique, le PPS. L'enseignant rédige une proposition qui est envoyée à la famille avant l'ESS ; celle-ci peut ainsi l'amender ou le compléter, avec des éléments concernant d'autres partenaires que l'établissement scolaire par exemple ; ensuite, le PPS est examiné par la MDPH qui le valide ou l'amende à son tour. Le PPS est rédigé pour un degré entier, même s'il peut être révisé à tout moment. Certains aspects (les aménagements pédagogiques) peuvent être réactualisés en ESS, sans que la MDPH ait à statuer, sauf désaccord dans l'équipe. Les possibilités de recours sont conservées. Le groupe s'est également penché sur la situation des élèves scolarisés en établissements médico-sociaux ou instruits en famille ou scolarisés au CNED.

Enfin, le dernier groupe de travail a étudié comment rendre possible un second contrat pour les AESH, afin que l'accompagnement se poursuive dans des temps non scolaires : cantine, périscolaire, centre aéré.

Source : https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/l-ecole-inclusive/ensemble-pour-une-ecole-inclusive/article/restitution-de-la-concertation?fbclid=IwAR1RPiAn0J2CNR90B9rNvQkCZK3g6E_-QuOnsRuM3b4cD2kWkXHb0uZJhCg